



## Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Département de la Gironde

*Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015*

### APPEL À INITIATIVES 2023

Date limite de dépôt : 15 juin 2023

**Nom de la structure :** Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile CCAS - Ville de Mérignac

**Intitulé de l'Action :** Les Fragilités : Prévention et accompagnement.

**Thème :** Soutenir les dispositifs d'accompagnement et repérer les situations de vulnérabilité

**Financement sollicité auprès de la CDF :** Vacances psycho gérontologue

# Dossier de candidature

## Informations pratiques

### Contact

Pour toute demande, n'hésitez pas à nous contacter en nous adressant un mail à :

[conferencedesfinanceurs@gironde.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@gironde.fr)

### Envoi du dossier

Date limite de réception des dossiers de candidature : **15 juin 2023**

Le dossier dûment complété est à envoyer par voie électronique et/ou postale, sous la référence :

**Candidature appel à initiatives Conférence des Financeurs de la Gironde**

- Par mail de préférence, joindre le dossier de candidature complété, à l'adresse suivante : [conferencedesfinanceurs@gironde.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@gironde.fr)

**ATTENTION : vous devez obligatoirement recevoir un accusé réception de dépôt de votre dossier par mail, preuve de réception du dossier. En cas de non réception, contactez-nous dans les meilleurs délais.**

- Par courrier, le dossier de candidature complété à l'adresse suivante :

Département de la Gironde  
Pôle Solidarité Autonomie  
Service de la coordination, des partenariats et du schéma de l'autonomie  
Immeuble Gironde Egalité  
1 esplanade Charles de Gaulle  
CS 71223 33074 Bordeaux Cedex

## Documents à joindre impérativement

- Identification de la structure
- Fiche « présentation de l'action »
- Budget de l'action (s'il s'agit d'un renouvellement en tenant compte des fonds dédiés et de la reprise sur fonds dédiés cf dossier de candidature)
- Suivi et évaluation du projet
- Fiche « Certificat d'engagement »
- Bilans des actions précédentes, le cas échéant
- Etat des demandes de cofinancements (justificatifs des demandes de financements et des réponses éventuelles)
- Devis
- RIB
- Comptes de résultats et bilans des 3 dernières années

**ATTENTION : Seuls les dossiers complets seront instruits et présentés en réunion de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Gironde**

# 1 - Identification de la structure

Identification de la structure, du représentant légal et de la personne qui pilote le projet (réfèrent opérationnel).

## LA STRUCTURE

Nom (association/structure) : **Service Polyvalent d'Aide et de Soins Á Domicile**

**Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Mérignac**

**Sigle : SPASAD – CCAS.**

Type de structure (association, collectivité territoriale, établissement scolaire, accueil collectif de mineurs,) : **Etablissement Public.**

Adresse du siège social : **60 avenue de Lattre de Tassigny**

Code postal : **33700**

Commune : **Mérignac**

Téléphone : **05 56 55 66 58**

Courriel : **action.sociale@merignac.com**

N° SIRET/SIREN : **263 302 770 00015**

Code NAF (APE) **86 90**

## LE RÉPRESENTANT LÉGAL

Nom : ANZIANI

Prénom : Alain

Fonction : Président du CCAS

Téléphone : 05 56 55 66 58

Courriel : [action.sociale@merignac.com](mailto:action.sociale@merignac.com)

## LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

Nom du réfèrent opérationnel : LAFAYE

Prénom : Pascale

Fonction : Cheffe du SPASAD

Téléphone fixe : 05 56 18 88 07

Téléphone portable : 06 22 22 72 07

Courriel : [soins.domicile@merignac.com](mailto:soins.domicile@merignac.com)

## 2- FICHE « Présentation de l'action »

Présenter l'action et donner tous les arguments ou renseignements qui peuvent montrer la validité du projet. Des documents plus détaillés peuvent être joints à part.

<b>TITRE DU PROJET</b>	Les Fragilités : Prévention et accompagnement psychologique.
<b>DIAGNOSTIC / CONTEXTE</b>	<p>Le service d'aide et d'accompagnement du CCAS de la Ville de Mérignac en intégrant en 2017 l'expérimentation SPASAD, a inscrit ses actions dans le respect de la loi 2002-2 avec le souci de développer et d'appliquer des outils facilitant l'évolution de ses pratiques.</p> <p>L'amélioration de la prévention, du dépistage et de la prise en soins des troubles psychiques d'apparition courante au moment du vieillissement (troubles dépressifs, troubles anxieux, troubles du sommeil...) est souvent sous diagnostiqué et sous traités. La promotion du repérage des situations de souffrance psychique ou de dépression constitue donc un réel enjeu de santé. Les personnes dépendantes, doivent s'adapter à des interventions à domicile de plus en plus fréquentes et les intervenants se retrouvent parfois dans des situations complexes. La question du contrôle, du choix, de l'autonomie intellectuelle est régulièrement abordée et débattue au sein des services d'aide et de soins à domicile</p> <p>Lorsque les fragilités psychologiques sont repérées (état dépressif, état anxieux, troubles cognitifs, troubles du comportement), il semble impératif de pousser cette évaluation pour en connaître l'origine. Le psychogérontologue est un des professionnels le plus à même d'évaluer les fragilités psychologiques. Il a été formé pour connaître le vieillissement normal et pathologique ainsi que les affects qui perturbent le déroulement au quotidien des personnes âgées fragilisées.</p> <p>Le SPASAD a expérimenté depuis 5 ans l'intervention à domicile d'un psycho gérontologue. La première année nous a montré que ce besoin était bel et bien présent. Les usagers se sont saisis de cette opportunité et ont été demandeurs d'un suivi sur le long terme. Nous avons donc ciblé notre action sur la réorientation. L'objectif était de pouvoir accompagner les usagers suivis vers des psychologues libéraux si le besoin était encore présent après l'action ou vers les centres médico psychologiques en cas de problématique plus complexe.</p> <p>La réorientation n'a pas vraiment fonctionné. Les usagers, après avoir été suivis sur plusieurs séances par notre psychologue, ont eu du mal à se tourner vers un nouveau thérapeute. Au cours des années 2021 et 2022 nous avons ajouté des séances afin d'évaluer si ce temps d'échange supplémentaire pouvait faciliter la réorientation.</p>

Nous avons pu constater que les bénéficiaires étaient toujours réticents. Nous avons pu également observer que ceux suivis depuis le début rapportaient un réel bénéfice de cette présence au long cours.

A cela deux éléments de réponse : Le premier élément concerne le transfert, phénomène bien connu des psychologues décrivant la projection émotionnelle envers le thérapeute. Une fois ce transfert effectué, le patient a souvent le besoin de poursuivre le suivi avec ce même thérapeute. Le deuxième élément est en lien avec l'âge des bénéficiaires. Cet âge avancé induit une moins bonne flexibilité mentale et une résistance au changement. Le lien est établi une première fois et demande la mobilisation d'une énergie psychique importante. Remobiliser cette énergie pour un nouveau changement devient alors très compliqué.

Nous souhaitons donc poursuivre ces actions et permettre aux usagers de bénéficier de la présence et du suivi du psychologue qu'ils connaissent, mais également de pouvoir proposer ce soutien et cet accompagnement à de nouveaux usagers.

Lors de l'intégration d'un nouveau patient dans ce dispositif un bilan pourra être proposé. Ces dernières années nous avons pu observer qu'il n'était pas toujours pertinent et qu'il ne pouvait s'appliquer à la totalité des personnes suivies. Voilà pourquoi nous pensons que la réalisation de 12 bilans présente la cohérence nécessaire sur une année.

En fonction des bilans et de l'évolution du suivi des usagers il sera proposé de mobiliser à la fois :

- Des ressources extérieures en réunissant et en informant les différents acteurs de la prise en charge ;
- Les ressources personnelles de la personne en l'orientant vers la psychothérapie.

La rédaction de projets personnalisés plus ciblée impliquera l'organisation de temps de réunion qui seront organisés en fonction des situations et au cas par cas. Nous ciblerons environ 12 à 15 bénéficiaires.

En conclusion, nous souhaitons poursuivre l'action en optimisant les suivis et le soutien psychologique des usagers. Notre objectif principal est l'amélioration et/ou la préservation de l'autonomie psychique malgré la dépendance, gage d'un maintien à domicile réussi et serein.

<b>DESCRIPTIF DE L'ACTION</b>	<p>Le psychologue propose une évaluation de la personne concernée (symptômes dépressifs, anxieux, troubles cognitifs, fardeau de l'aidant). Puis il rencontre la personne sur plusieurs séances afin de comprendre au mieux ses attentes et de lui proposer un projet personnalisé et / ou un suivi. Ce projet sera établi en concertation avec elle mais également avec les équipes du SPASAD, voire de sa famille ou de son représentant légal si elle en a un. Les actions proposées seront réévaluées 6 à 8 mois plus tard.</p>
<b>PUBLICS</b>	<p>Usagers et patients du SPASAD Personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Aidants familiaux.</p>
<b>TERRITOIRES</b>	<p>Ville de Mérignac</p>
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser les capacités décisionnelles des usagers.</li> <li>- Déterminer les capacités psychologiques et/ou cognitives et les mobiliser.</li> <li>- Réduire le risque d'apparition de nouveaux symptômes anxieux ou dépressifs, ou limiter leur expansion.</li> <li>- Préserver le sentiment de contrôle et encourager une reprise d'autonomie psychique.</li> <li>- Individualiser la prise en charge.</li> <li>- Fédérer les équipes autour d'un projet commun.</li> </ul>
<b>OBJECTIFS QUANTITATIFS</b>	<p>Objectifs quantitatifs (en se basant sur le nombre d'utilisateur acceptant cette démarche) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser 12 bilans psycho gériatriques sur 12 mois.</li> <li>- Réaliser 12 projets personnalisés sur 12 mois</li> <li>- Proposer 20 séances d'entretien psychologiques aux bénéficiaires du SPASAD par mois.</li> <li>- Proposer un suivi sur quelques séances afin de cerner correctement les attentes de la personne, de rencontrer éventuellement ses proches, en moyenne 5 séances sont nécessaires</li> </ul> <p>- rendre compte aux agents de ce projet lors d'une réunion 1h30 tous les 2 mois.</p>

<p><b>PARTENAIRES</b> <i>(distinction des partenaires financiers)</i></p>	<p>ARS</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Caisses de retraite</p> <p>CPAM</p> <p>Médecins traitants</p> <p>Relais des Aidants</p> <p>Infirmières libérales</p> <p>DAC</p> <p>CLIC</p> <p>CMP</p> <p>CHU</p>
<p><b>MÉTHODOLOGIE ET DÉROULEMENT DE L'ACTION</b></p>	<p>Pour les bilans et le projet personnalisé :</p> <p>Une évaluation globale ainsi qu'un repérage des fragilités par une psycho gérontologue. Le repérage des fragilités par le biais d'outils et de grilles permettant d'objectiver en fonction du contexte ainsi que du degré d'autonomie de la personnes les risques. Le protocole et les outils sont communs aux équipes des pôles aide et soins.</p> <p>Critères évaluatifs :</p> <p>Grilles d'évaluation mémoire : MMSE, Test de l'horloge, 5 mots de Dubois</p> <p>Grille d'évaluation affects dépressifs : GDS 15</p> <p>Grille d'évaluation affects anxieux : Echelle d'Hamilton</p> <p>Grille d'évaluation du fardeau de l'aidant : échelle de Zarit</p> <p>Echelle soins palliatifs : Pallia10</p> <p>Ces échelles seront utilisées en début et en fin d'intervention afin de constater une évolution des problématiques de départ, dans le cas de troubles cognitifs débutants ou de symptômes dépressifs ou anxieux et ce, pour en connaître l'origine.</p> <p>Le psychologue proposera une rencontre de 1H30 afin de réaliser une évaluation complète selon le repérage initial fait par l'infirmière. Par la suite il proposera des séances de suivi à l'usager concerné ou à son aidant afin de mettre en place des actions correspondant à l'objectif fixé (exemple : se confronter à nouveau au regard des autres malgré le handicap, retrouver l'envie de faire les choses par soi-même, se repositionner comme citoyen qui fait ses propres choix, soutenir l'aidant dans l'acceptation de la maladie...). Cette évaluation et ce suivi permettront une restitution aux équipes d'encadrement ainsi que la mise en place d'un projet personnalisé. En fonction des situations des partenaires extérieurs pourront être mobilisés.</p> <p>Pour les séances de psychothérapie :</p> <p>La psychologue proposera des séances d'évaluation des fragilités, d'écoute et de suivi. Ces rencontres à domicile se dérouleront sur une durée d'1h et le rythme des rencontres sera établi et réajusté par la psychologue en fonction des situations.</p>

**COÛT ET  
FINANCEMENT  
DE L'ACTION**

**Pour le projet personnalisé : Financement sur une base de 12 mois**

**12 forfaits (évaluation et suivi sur 12 mois) = 200€ x 12 = 2 400 €**

**L'entretien de soutien psychologique = 200h x 80€ = 16 000€**

**Un temps pour rendre compte aux équipes intervenant à domicile et la restitution écrite des interventions et projets personnalisés.**

**12 forfaits x 105 € = 1260€**

**Coût total : 19 660€ pour l'année**

**Reprise sur fonds dédiés :**

Le dossier de financement Les Fragilités prévention et Accompagnement (2021 /2022) présentant un solde positif de 7110€, cette somme sera intégrée au budget prévisionnel et soustraite à la participation demandée à la Conférence des Financeurs.



### 3- FICHE « Budget de l'action »

Les candidats doivent présenter un budget prévisionnel de l'action envisagée. Ce budget doit être détaillé, équilibré. Joindre un budget TTC de la totalité du projet.

**Pour tout renouvellement, la part de subvention non consommée en 2021 ou 2022 en raison de la crise sanitaire doit être inscrite en charges sur le compte 68, et en produits sur le compte 78 : reprise sur fonds dédiés.**

<b>BUDGET DE L'ACTION</b>			
<b>CHARGES</b>	Montant en euros	<b>PRODUITS</b>	Montant en euros
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Prestations de service, vente de produits finis de marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services	12 550 €	Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Vente de marchandise	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures et petits équipements			
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74 - Subventions de fonctionnement</b>	
Sous-traitance générale		Conférence des Financeurs	12 550 €
Locations		Etat (Précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) )	
Entretiens et réparations		CNSA autres financements que Conférence des financeurs	
Assurance		ARS	
Documentation		Région	
Divers			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Département(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s)	
Publicité, publication, communication		communes	
Déplacements, missions		CARSAT	
Frais postaux et de télécommunication		MSA	
Services bancaires		AGIRC ARRCO	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		CPAM	
Impôts et taxes sur rémunération		CAF	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (programme)	
<b>64 - Charges de personnel</b>		entreprises	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales du personnel			
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66 - Charges financières</b>		dont cotisations, dons manuel ou legs	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	7110€	<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>78- Reprise sur fonds dédiés</b>	7110€
Secours en nature		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Mise à disposition gratuite de biens, services, prestations		Bénévolat	
Personnel bénévole		Prestations en nature	
		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	19 660 €	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	19 660 €

## 4 – FICHE « Suivi et évaluation de l'action »

Il s'agit ici de présenter :

- L'organisation et les acteurs impliqués dans l'évaluation
- Les différentes étapes
- Le mode de diffusion des résultats

CRITÈRES	Qualificatif	Quantitatif
<i>Innovation (technologie, organisation, mise en œuvre)</i>	Dans le cadre de l'expérimentation SPASAD renforcement de l'évaluation multi dimensionnelle optimisée par le repérage des fragilités et l'accompagnement psychologique par une psycho gérontologue.	Nombre d'utilisateurs ayant bénéficié d'une évaluation au cours d'une année. Nombre de personnes orientées vers des dispositifs de lutte contre l'isolement. Nombres de situations suivies par la psycho gérontologue au cours d'une année.
<i>Atteinte des objectifs</i>	Optimiser l'adaptation des interventions aux besoins et attentes des bénéficiaires. Favoriser le repérage des situations à risques. Encadrer les pratiques professionnelles Fédérer les équipes d'aide et de soins à domicile	Nombre de projets personnalisés rédigés. Nombres de situations à risques repérées.
<i>Communication</i>	Sensibilisation des intervenants à la spécificité des situations usagers. Choix en équipe d'outils de prévention (procédures) : repérage, signalement, alerte.	Evaluation quantitative possible par le biais des questionnaires de satisfaction. Nombre de déclenchements des interventions de la psychologue
<i>Economique</i>	Diminution des hospitalisations par la mise en œuvre précoce d'actions de prévention. Diminution des temps de soin par la prévention de la dépendance. Régulation et stabilisation des plans d'aide APA.	Nombre d'hospitalisations pour chutes ou dénutrition. Nombre de réévaluation des dossiers APA au cours d'une année.
<i>Autre</i>		

<i>Modalités de déploiement de l'action (dans quelle(s) condition(s) l'action est déployable, modélisable sur le territoire girondin)</i>	<p>L'évaluation et le suivi psycho gérontologique va permettre de faciliter l'orientation précoce vers des partenaires médicaux et paramédicaux. Cette ressource en lien avec Le Dispositif d'Appui à la Coordination et les psychologues du CLIC contribue à renforcer le travail de partenariat territorial.</p> <p>Concernant la ville de Mérignac, le CCAS représente un vecteur privilégié pour le déploiement d'une telle action.</p>
---	---

## 5- FICHE « Certificat d'engagement »

Je soussigné(e) **Alain Anziani**, en qualité de représentant(e) légal(e) ou délégataire de l'organisme porteur de projet désigné dans le présent dossier, ayant une qualité pour l'engager juridiquement, sollicite un financement du Conseil départemental de la Gironde au titre de la Conférence des Financeurs pour un montant de 12 550 €, sur la base d'un coût total de 19 660 € et pour la réalisation du projet **Les Fragilités : Prévention et accompagnement** décrit dans le présent dossier de demande de financement.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier ;
- La régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme porteur de projet ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

J'ai pris connaissance des principales obligations liées à un financement du Conseil départemental de la Gironde listées précédemment et m'engage à les respecter en cas d'octroi de la participation financière et ce, à compter de la date de début de l'opération, ainsi que toutes les clauses de la convention attributive de l'aide du Conseil départemental de la Gironde

J'ai pris acte qu'à défaut, le service instructeur peut décider, dans les conditions fixées dans la convention attributive de l'aide du Conseil départemental de la Gironde de mettre fin à la participation financière et exiger le reversement total ou partiel des sommes déjà versées.

Fait à ..... Le .....

Nom(s), prénom(s) et signature du ou de la représentant(e) légal(e) (ou son délégataire)

# ANNEXE

## Territoires de solidarité de la Gironde

